

# **PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES**

**Marcel levin et Louise michel**  
**Ville de Seloncourt**  
**ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**



Directrice/Animatrice: PEQUIGNOT Gisèle  
Animateurs: RAVIER Jérôme, ONTIVERO Laetitia,  
Laura PETITCOLIN ,DENIS Isabelle , HECQUET Patricia

N° d'habilitation :0250246AP000221

*Ce projet sera adapté en fonction du protocole covid*

# SOMMAIRE

- **Les Objectifs généraux**
- **Les objectifs pédagogiques**
- **Moyens pédagogiques**
- **Organisation des temps d'accueil périscolaire**
- **L'équipe**
- **Le lien avec les familles**

**L'évaluation**

## **Les objectifs généraux**

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du projet éducatif, pour respecter une homogénéité d'engagement.

- A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant
- B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome
- C. Aider l'enfant à vivre avec les autres
- D. Aider l'enfant à vivre en collectivité et à découvrir la citoyenneté.

# Les objectifs pédagogiques

A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant, c'est :

- Assurer sa sécurité physique, morale et affective
- Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance
- Etre à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial
- Accueillir dans la mesure du possible les enfants ayant un handicap

B .Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, c'est rendre l'enfant capable de :

- Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise
- Gérer sa vie quotidienne
- Se repérer dans le temps et l'espace

C. Aider l'enfant à vivre avec les autres, c'est rendre l'enfant capable de :

- Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter
- Apprendre à communiquer avec les autres
- Proposer des jeux, des activités, donner son avis
- Respecter le matériel et les autres

D. Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs

- L'équipe d'animation propose un planning d'activités variées, en fonction de l'âge des enfants et des capacités de chacun.
- Laisser le choix aux enfants entre plusieurs activités.
- Mettre en place des activités innovantes.

Pour animer les temps d'accueil périscolaires et pour permettre à l'enfant de les apprécier, chaque membre de l'équipe doit se soucier de la réalisation de ces objectifs.

# Les moyens pédagogiques

## A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :

Assurer sa sécurité physique, morale et affective, lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.

- animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels.
- Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes. ( report des blessures dans un carnet d'infirmier)  
Seules les titulaires d'un diplôme de premiers secours sont aptes à délivrer les soins et donner les médicaments( avec ordonnance ) aux enfants .
- Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : *avis demandé à la commission sécurité en cas de doute*
- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : *répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs*
- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du responsable jeunesse.
- Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : *les directeurs d'école, les parents et les équipes enseignantes.*
- Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs : *vérification, transmission et affichage quotidien des effectifs, appel au pôle périscolaire et aux parents en cas d'absence imprévue d'un enfant, sensibilisation des parents sur le fait de bien prévenir avant de récupérer son enfant.*
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie
- Importance accordée à la qualité de l'accueil : tenue, langage, disponibilité
- Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil du matin et du soir

## ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES

L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapé physique, sensoriel ou mental constituent une obligation nationale (loi d'orientation du 30 juin 1975).

Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active (article 23 de la convention des droits de l'enfant du 20 novembre 1989).

### EXIGENCES

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous sommes tenus d'accueillir les enfants handicapés.

Si chacun s'accorde à reconnaître la pertinence et la nécessité de cet accueil, des questions restent posées quant aux modalités d'accueil de jeunes handicapés, présentant notamment de pathologies complexes avec des troubles de la santé associés, au sein de structures de loisirs .

Il sera donc important à ce que le responsable légal du jeune et le directeur du centre de loisirs s'entendent sur les conditions d'accueil avec les adaptations que cela nécessite.

Enfin si l'accueil de l'enfant semble difficile, malgré les efforts fournis par le directeur et le responsable légal de l'enfant, des établissements spécialisés dans ce domaine seront proposés afin de permettre à cet enfant d'accéder aux loisirs, comme tout autre enfant.

## B. Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome:

gérer ses affaires personnelles et le matériel utilisé, gérer sa vie quotidienne, se repérer dans le temps et l'espace

- Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions : *association de l'enfant au choix des activités*
- Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : *coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : espaces clairement identifiés pour l'enfant, espaces à l'écart du bruit, mobilier confortable pour le repos et la détente (banquettes)*
- Proposition d'activités variées : *activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, grands jeux et temps festifs ponctuels*
- Evolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : *règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes avec les écoles*
- Possibilité donnée à l'enfant de ne rien faire et de ne pas être constamment sollicité

## C.Aider l'enfant à vivre avec les autres :

Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter, apprendre à communiquer avec les autres, proposer des jeux/des activités, donner son avis

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : *choix des mots, intonations*
- Climat de partage et de convivialité pendant le repas : *pas de « chantage » pour que l'enfant termine son assiette, maintenir un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés*
- Activités abordées de manière ludique : *activités brèves et non obligatoires*
- Mise en valeur des réalisations des enfants : *espace d'affichage*
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : *attention particulière*
- Apprentissage du respect des autres et de soi-même : *élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique*
- Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : *sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage*
- Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : *enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension*
- Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe: surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération
- Association du principe de réparation à celui de sanction : *enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali*
- Apprentissage du partage et participation aux tâches collectives : *enfants invités à partager l'eau et le plat chaud de façon équitable, participation au service, mise de la table, débarrassage*
- Tutorat entre grands et petits et mélange entre les niveaux favorisés : *les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu)*
- Règles de vie ( voir règlement en annexe)

## D.Faciliter l'accès à la culture, sport et aux loisirs.

Les activités mise en place permettre aux enfants d'intégrer toutes les notions des objectifs généraux vu précédemment.

L'autonomie à travers des activités manuelles, par la réalisation de l'activité en solitaire, par le respect du matériel et le rangement de celui-ci .

La vie en collectivité à travers diverses activités sportives, l'apprentissage de jouer en équipe, respecter les règles du jeu, être fairplay, apprendre à perdre ou a gagner.

L'accès à la culture permet à l'enfant d'accroître ces connaissances, la découverte de nouvelles choses.

Toutes ces activités se font dans le respect des autres, de l'équipe d'animation, de soi-même, du matériel et des différents lieux.



# Organisation des temps d'accueil périscolaire

Ils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi, en période scolaire .

## A. LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le restaurant scolaire, se situe à l'école Marcel Levin, partagé avec les écoles de la ville, les enfants de l'école Louise Michel traverse la route jusqu'à la restauration scolaire .Les animateurs les accompagnent munie de leurs gilet jaune . Les enfants de Marcel Levin sont directement sur place .

Le service fonctionne de 11h30 à 13h20.

En dehors du temps de repas, les enfants ont accès à certaines salles et à la cour de récréation de l'école Marcel Levin.

Les repas sont préparés par un prestataire et acheminés par liaison froide.

La pause méridienne comprend deux temps : un temps repas et un temps libre. Les enfants sont pris en charge par les animateurs et pointés à l'aide d'une fiche d'appel et sur tablette. Ils passent ensuite aux toilettes et au lavage des mains. Sur le temps libre les jeux extérieurs sont privilégiés en cas de beau temps. Par mauvais temps les enfants ont accès à des jeux et activités d'intérieur. Lors du repas, les animateurs ont en charge une table précise et veillent au bon déroulement des repas.

Après le repas, les enfants passent aux sanitaires pour le brossage des dents.

Chaque mois les anniversaires des enfants sont fêtés .

Des animations spécifiques sont proposés tous au long de l'année : repas de Noël, carnaval, repas de fin d'année et certains repas à thèmes .

Les enfants sont ensuite repris en charge par l'école : dans la cour

La durée du repas est de 45 minutes environ. Le service est à 12h20. Tous les enfants mangent ensemble avec des enfants de l'école de Berne Les enfants sont invités à participer à la mise en place de la table, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage de leur table.

Les animateurs mangent à table avec les enfants, ils accompagnent les enfants pour :

Se servir en fonction de la quantité de nourriture qu'ils sont capables de manger.

Goûter aux plats (sauf avis médical) .

Utiliser correctement leurs couverts( découper des aliments avec le couteau).

Manger proprement en utilisant la serviette sur les genoux.

Respecter les consignes de base :

demander l'autorisation de quitter la table

éviter de jouer avec la nourriture, les couverts, ses cheveux, son voisin...

éviter de s'interpeller d'une table à l'autre

réserver les jeux pour les périodes hors repas

**Les activités proposées :** 3 espaces sont accessibles aux enfants.

L'espace calme (lecture, détente, repos), l'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour), l'espace activités (manuelles, jeux de société).

## B. L'ACCUEIL PERISCOLAIREPENDANT LES TEMPS SCOLAIRES:

Matin : de 7h30 à 08h15

Soir : de 16h25 à 18h00

### Le matin :

Les enfants arrivent le matin à partir de 7h30. L'arrivée des enfants est échelonnée. Les enfants sont accueillis au sein du même lieu. A 8h15, les animateurs périscolaire amène les enfants à l'école, un à Louise Michel et un autre à Marcel Levin.

- Ce qui est proposé aux enfants : jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction), lecture. Aucun temps d'activité encadrée et structurée n'est organisé.
- Ce qui est recherché par les équipes : un accueil en douceur où l'enfant est libre d'évoluer selon ses envies. L'accueil et les propositions sont individualisés pour permettre à l'enfant de se réveiller selon son rythme.

### Le soir :

De 16h25 à 17h les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les animateurs. C'est un temps de transition, leur permettant d'aller aux toilettes, de prendre leurs affaires. Il n'y a pas de goûter fourni par la collectivité mais les enfants peuvent emmener leur propre collation s'ils le souhaitent.

o Ce qui est recherché par les équipes : ce temps doit être une pause agréable permettant à l'enfant de se détendre.

De 17h à 18h00, les activités et jeux : jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction). Des activités variées sont proposées aux enfants par les animateurs, en accès libre. Des activités à thèmes seront proposés à chaque période par les animateurs au cours de réunion mise en place.

Les enfants ont également la possibilité de se reposer. Un espace est mis à disposition des écoliers souhaitant réviser leurs leçons au calme. Les devoirs sont faits de façon autonome par les enfants et sur la base du volontariat.

- Ce qui est proposé aux enfants : jeux de ballon, grands jeux, jeux sportifs, jeux en libre accès (jeux de société, poupées, voitures, légo...), activités calmes (contes, lecture, dessin), activités manuelles, activités à thème, activités à la demande des enfants.
- Ce qui est recherché par les équipes : Permettre à l'enfant d'avoir le choix et de passer un moment de plaisir en ayant accès à des activités ludiques et de détente. Lui permettre aussi de « ne rien faire » ou d'être au calme. Favoriser les temps d'échanges et de discussion avec l'enfant.

## C . LES MERCREDIS

### **Les locaux**

Les locaux restent les mêmes que ceux utilisés durant la restauration scolaire et l'accueil périscolaire durant l'année.

- 1 salle d'activité
- des sanitaires adaptés
- 1 cour
- 1 préau
- 1 salle aménagée pour la cuisine
- 1 salle de restauration scolaire

### **L'accueil des enfants :**

L'accueil périscolaire accueille 36 enfants âgés de 6 à 11 ans.

La majorité du public est issue de la commune de Seloncourt (ou y est scolarisée)

### **Heures d'ouvertures :**

L'accueil périscolaire fonctionne de septembre à juillet :

- Tous les mercredis pendant les périodes scolaires

L'accueil des enfants se fait :

- Toute la journée de 9h00 à 16h30 (horaires variables pour les sorties extérieures)
- Un accueil périscolaire a lieu de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h à l'accueil Marcel Levin.

### **L'information et la promotion :**

Les enfants ont la possibilité de se procurer un document présentant l'ensemble des activités, il est distribué par les professeurs, dans les écoles, sur le site internet de la ville de Seloncourt (<http://www.seloncourt.fr/-La-jeunesse->), sur la page Facebook,,à la bibliothèque, au gymnase, au centre culturel ou encore en mairie.La promotion est également assurée en direction du grand public en collaboration avec la presse et le site de la ville.

### **La coordination :**

Un point central est organisé qui se situe à l'accueil de loisirs , les animateurs y sont présents pour rencontrer les enfants et leurs parents, les orienter, les conseiller.

### **Les activités et animations proposées :**

Des activités variées : culturelles, sportives, environnementales, manuelles, culinaires et multimédias , de détente ainsi que des sorties et des moments conviviaux seront inscrits sur le programme d'animation.

- Des activités intergénérationnelles ( 1x/an selon le protocole covid )
- Des activités avec les commerçants de Seloncourt ( 1x/an selon le protocole covid)
- Des activités manuelles et culinaires ( 1 à 2 par période)
- Des activités sportives ( 1 à 2 par période)
- Des activités environnementales ( 1x par période)
- Des grandes sorties ( 1x période)
- Des sorties culturelles ( 1x période)
- Sortie en vélo ( une en mars avril/ 2 en mai juin et 1 en septembre octobre )
- Des animations avec la Damassine ( 1x par période)
- Des grands jeux en extérieur si le temps le permet
- Rencontre intr-centre ( selon protocole covid )

Elles représentent un moyen de sociabilité et permettent de responsabiliser les enfants dans leurs choix et décisions.

Elles peuvent être individuelles et collectives à travers les phases de pratiques, de tenir compte des capacités de chacun afin d'éviter de mettre les enfants en situation d'échec.

Nous privilégierons les activités « d'évasions » dans le cadre de la découverte de nouveaux sports et de nouveaux horizons.

Nous essayerons de mettre en commun des activités avec différents accueils de loisirs du pays de Montbéliard.

Les activités multimédias seront proposées à raison d'une par période entre chaque vacances, réalisations de petits films , recette de cuisine, environnement et questions posées aux enfants sur différents sujets de la vie ( environnement, droit de l'enfant ...)

## **Besoins et demandes des enfants**

Le centre périscolaire est ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les enfants vivant en milieu urbain expriment des envies d'évasion lors des périodes périscolaires (quitter la ville), besoin de nouveauté, de changement également. Ils veulent vivre autre chose, ailleurs et autrement.

Les demandes sont en général assimilées aux souhaits des enfants et expriment une action qui répond à un besoin physique, psychologique ou biologique. Les enfants sont à la fois influencés par la société et l'enseignement scolaire, le milieu d'origine et leur propre pensée.

A travers toutes les activités de l'accueil périscolaire, nous répondrons au mieux à ces besoins.

## **Protocole sanitaire spécifique au covid ( en intérieur et extérieur)**

*Ce protocole est évolutif selon les directives du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports .*

### **\*Hygiène des mains**

Les enfants devront se laver les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique avant et après chaque repas, le goûter , avant et après toutes les activités et avant de quitter le centre .

### **\*Port du masque**

Les enfants devront porter le masque en fonction du protocole en vigueur.

### **\*Séparation des enfants**

Les enfants seront séparés par groupe de classe

Si un enfants se retrouve seul dans son groupe il pourra alors intégrer un autre groupe

## L'équipe

L'équipe encadrante est composée d'agents employés par la ville de Seloncourt. En cas d'absence d'un animateur, la collectivité fait appel à des remplaçants internes au service jeunesse

.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier d'approches pédagogiques différentes, la mixité au sein des équipes est privilégiée. Ainsi, ces dernières sont composées de femmes mais aussi d'hommes.

Pour un meilleur suivi de l'enfant, le personnel est le même sur la journée (dans la mesure du possible).

Le directeur assure l'encadrement des animateurs, l'organisation des services et le lien avec les familles et les enseignants.

Les équipes s'engagent à mettre en oeuvre le projet pédagogique élaboré en équipe en début d'année.

Pour les aider dans cette démarche, les animateurs suivent des formations régulières dans le domaine de l'enfance, de l'animation, de la nutrition, de l'hygiène et de la sécurité.

**Le rôle du directeur du service périscolaire :**

Le directeur est le responsable des enfants. Il doit donc mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Il est aussi le garant de la réalisation du projet pédagogique. En tant que chef d'orchestre des temps d'accueil périscolaire, c'est à lui qu'incombe la responsabilité de faire aboutir le projet. Pour cela, il gère l'équipe d'animation et collabore avec les agents des pôles scolaire et restauration, et avec les partenaires (éducation nationale, associations, vacataires, autres services...).

Son rôle consiste également à gérer les tâches administratives, la mise en place des activités, la gestion du matériel.

Il lui revient de s'assurer sur place du respect des réglementations et lois en vigueur pour les services périscolaires.

De plus, sa fonction comprend la gestion du patrimoine (locaux et matériel). Il s'assure du respect de son utilisation tout au long de l'année

Il supervise la vie collective (vie quotidienne et animation), dont il délègue la gestion aux animateurs, par sa présence active dans les temps forts de la journée et lors des réunions d'équipe.

### **Le rôle de l'animateur périscolaire :**

Animer c'est donner vie. Pour cela, le rôle de l'animateur périscolaire peut se résumer en trois points :

Accompagner : l'animateur ne doit pas faire à la place de l'enfant mais avec lui, pour le guider dans son acquisition d'autonomie et dans sa découverte du milieu. L'animateur est présent pour aider l'enfant lorsqu'il ne sait pas faire quelque chose. Il doit être aux côtés de l'enfant pour lui expliquer et lui montrer comment faire, si cela est nécessaire.

Soutenir : l'animateur a un rôle de soutien pour éviter que l'enfant ne baisse les bras. Il est là, tout comme les autres membres de l'équipe, pour garantir la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant. Il doit être à l'écoute de l'enfant.

Emmener : l'animateur doit donner une dynamique au groupe pour créer une ambiance et lui insuffler un rythme à travers la proposition et la création d'animations. Cela signifie également qu'il évalue ces animations et participe à l'évaluation de fin d'année.

Les animateurs remplaçants feront l'objet d'une attention particulière de la part du directeur.



## LES SAVOIRS- FAIRE ET SAVOIRS- ETRE

- Une présence rassurante et attentive
- Un langage et une attitude adaptés
- Un accompagnement
- Un lien construit avec les familles et écoles
- Une connaissance de l'enfant, de son rythme et ses besoins
- Une proposition d'activités variées, ludiques et adaptées
- Une connaissance des consignes, règles de sécurité et interlocuteurs à alerter

### **Le tabac :**

Le tabac est interdit dans les locaux à usage collectifs, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Les adultes fumeurs devront sortir des groupes ou restaurants scolaires pour fumer. A aucun moment un adulte encadrant des enfants ne doit quitter son groupe pour aller fumer, il doit avoir pris ses dispositions avant le début de chaque temps d'accueil périscolaire.

### **La mixité :**

Pour les enfants âgés de plus de 6 ans, la mixité n'est pas tolérée dans les sanitaires. Les animateurs doivent veiller à ce que la pudeur de chacun soit respectée dans tous les moments de la vie collective.

## **Le lien avec les familles**

Les animateurs accordent de l'importance à l'écoute des familles et de leurs questions. Les parents sont invités à se rapprocher de l'équipe d'animation pour tout problème, toute inquiétude, question...ou tout simplement pour échanger et faire le point.

Les animateurs présents sur le temps de repas sont présents également sur l'accueil périscolaire du soir. Aussi, les parents sont invités à les solliciter pour se renseigner sur le temps du midi.

- Des inquiétudes sur ce que mange l'enfant à midi ?
- Des inquiétudes sur le comportement de l'enfant ?
- Un enfant qui a des problèmes avec d'autres camarades ?
- Un enfant qui a des soucis familiaux, de santé, alimentaires... ?

Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le directeur ou le responsable de service en mairie. Par téléphone ou en organisant un rendez-vous, l'équipe est disponible pour tout échange visant à assurer un accueil favorable pour l'enfant.

En cas de problème, les parents sont informés immédiatement ou lors de leur arrivée le soir, selon la nature et la gravité de l'événement.

# L'évaluation du projet pédagogique

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Le projet pédagogique est revu à chaque début d'année scolaire pour en assurer la mise en place sur le terrain.

## **Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :**

### Qualitatif :

- Bilans quotidiens : un bilan quotidien est réalisé par les équipes de restauration et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable de pôle, aux parents, aux enseignants.
- Les temps de préparation : Ils permettent aux équipes de travailler sur le programme d'activités.
- Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoirs-faires, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'agent.

### Quantitatif :

- Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par école
- Le taux d'encadrement